



# Rapport d'Orientations Budgétaires Exercice 2024

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires, le présent rapport a pour objet de présenter l'environnement financier général dans lequel s'inscrit la préparation du budget, la situation de la Ville d'Eaubonne au regard de ce contexte, et les propositions d'orientations budgétaires pour 2024. Il s'inscrit également dans le cadre des évolutions liées à la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) qui impose aux communes de plus de 10 000 habitants le vote après débat, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est important de préciser que l'objectif principal est de renforcer la démocratie représentative en instaurant, au moment du DOB 2024, un échange au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

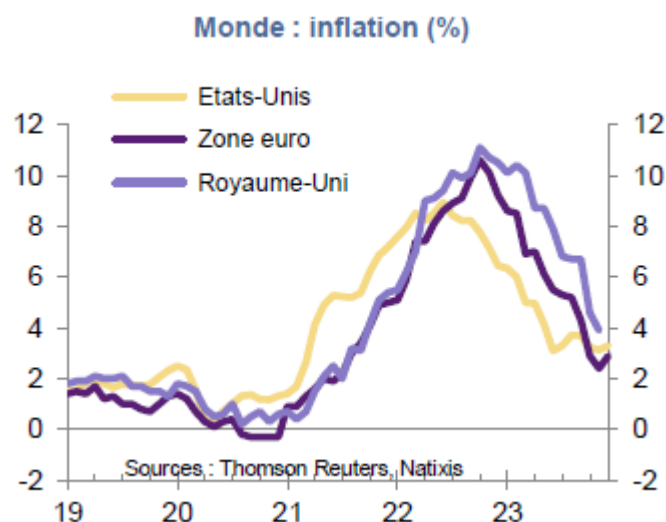
# 1. LE CONTEXTE GENERAL

## 1.1 Contexte international

Globalement l'année 2023 a été marquée par un contexte international encore très perturbé et l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec un niveau d'incertitude élevé.

### 1.1.1 : Un contexte mondial caractérisé par une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été caractérisée par des niveaux d'inflation globalement en baisse, mais encore élevés (cf. graphique ci-dessous).



Pour essayer de juguler l'inflation, la plupart des banques centrales ont poursuivi une politique de resserrement monétaire en augmentant leurs taux directeurs.

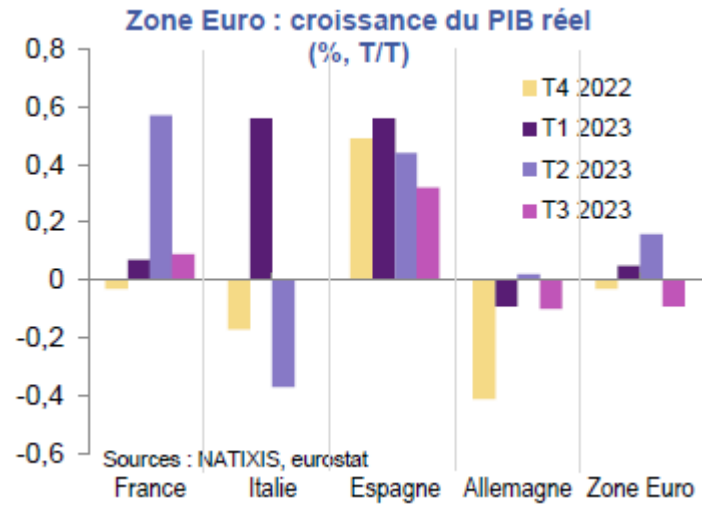
En Europe, après 10 hausses successives, la Banque Centrale Européenne a marqué une pause dans son cycle d'augmentation des taux en octobre 2023.

L'inflation (IPCH<sup>1</sup>) en zone euro a baissé durant toute l'année pour atteindre 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

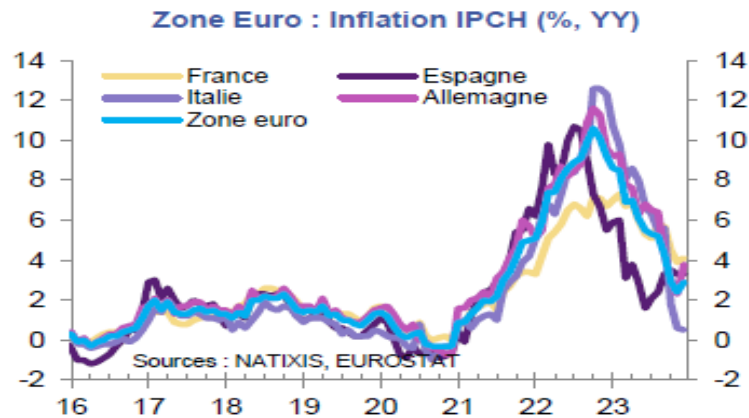
<sup>1</sup> IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé

### 1.1.2 L'économie de la zone Euro caractérisée par une croissance très ralentie et une inflation en baisse, mais toujours importante

Après un ralentissement de la croissance du PIB à +3,4% en 2022, sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières, l'économie européenne a fait du surplace en 2023, avec même un passage négatif au 3<sup>ème</sup> trimestre, pour atteindre un maigre +0,5% sur l'ensemble de 2023. Pour 2024, les prévisions restent modérées avec une évaluation à +1% sur l'année.



Un cycle de désinflation s'est amorcé dès le début de l'année 2023 : l'inflation globale (HICP) était à 8% au 1<sup>er</sup> trimestre, 6,2% au second, 5% au troisième et 2,7% (encore prévisionnel) au dernier trimestre, soit une moyenne annuelle autour de 5,5%.



## 1.2 Contexte national

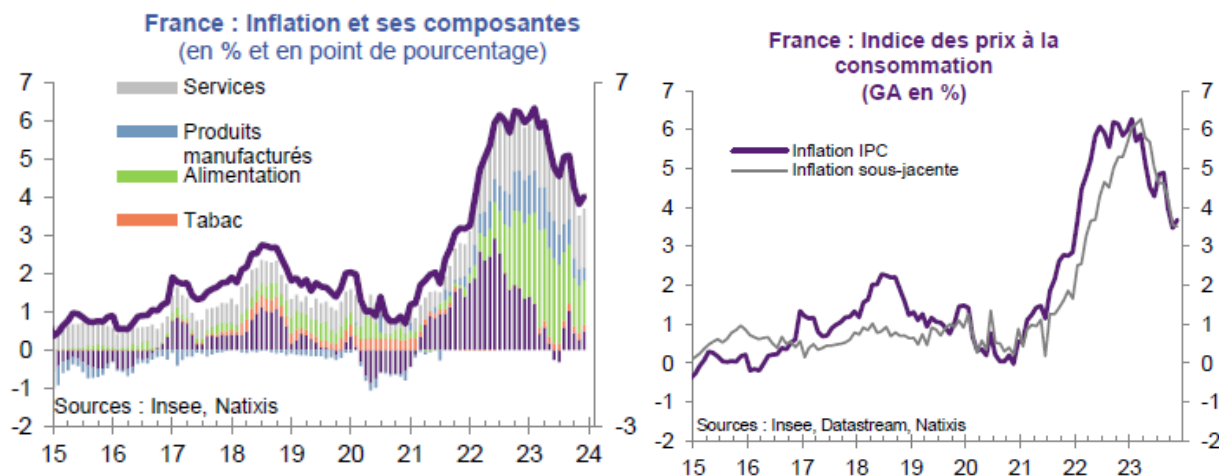
### 1.2.1 Un ralentissement de l'inflation et une croissance limitée

En 2022, l'inflation globale annuelle s'était établie à +5,9%.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de l'inflation avec un pic de l'IPCH<sup>2</sup> global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Après ce pic, l'inflation s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à +4,1%.

Ce reflux est notamment lié à une modération de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.



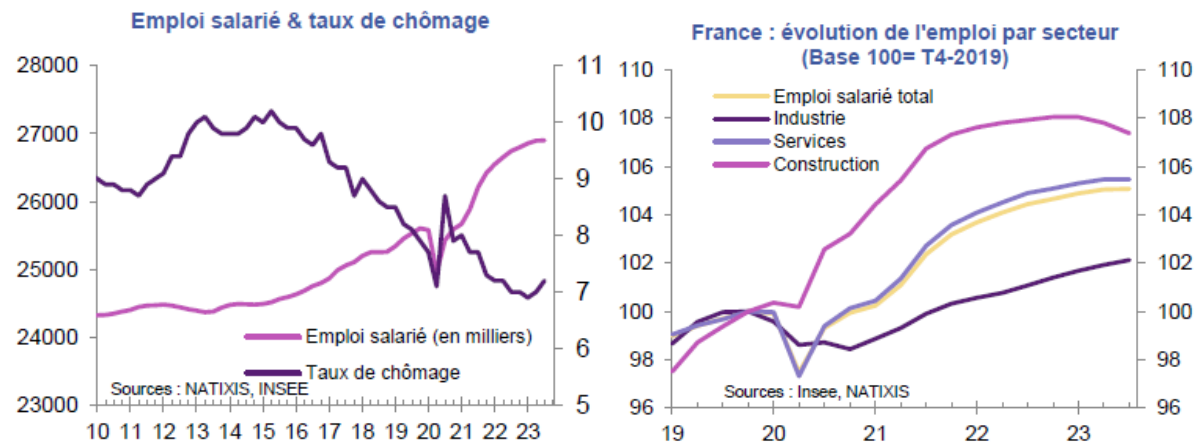
Néanmoins, le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes géopolitiques mondiales, pourrait constituer un risque d'augmentation de l'inflation, notamment énergétique, à plus ou moins court terme.

La croissance économique a été très limitée durant l'année 2023 avec une évolution annuelle à +0,9%.

Pour 2024, les perspectives restent modérées avec des visions divergentes selon les sources : Gouvernement : +1,4%, Banque de France +0,9%, FMI : +1,3% et OCDE = +0,8%, donc dans tous les cas très en dessous des +2,5% de 2022 ;

<sup>2</sup> L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (Maastricht).

## 1.2.2 Un marché de l'emploi moins dynamique



A l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi laissent craindre une poursuite de l'augmentation du chômage en France. La BNP table sur +7,8% pour 2024.

### 1.2.3 Un début de rétablissement des finances publiques

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé à -4,7% du PIB (contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Pour 2023 le chiffre encore prévisionnel est de -4,9% du PIB, et pourrait même être encore moins bon.

La Loi de Finances 2024 (LFI 2024), parie sur un début de renversement de la tendance de ces dernières années avec un déficit et la dette publics qui se réduiraient graduellement.

La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,4% du PIB en 2024.

La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

Néanmoins, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à l'horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022.

Ce ratio devrait baisser à 109,7% en 2023 et se stabiliser sur 2024.

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

*\*document janvier 2024 Caisse d'Epargne*

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

## 2. La Loi de Finance 2024

Promulguée le 29 décembre 2023, la loi de finances initiale (LFI) pour 2024 se concentre (dans son contenu et sa conception) sur trois principaux axes d'action : la lutte contre l'inflation, la réduction du déficit public ainsi que l'investissement dans la transition écologique.

La Banque de France a fait le choix de tableur sur une prévision de croissance de 0,9%<sup>3</sup> et sur une inflation de 2,5%<sup>4</sup> pour l'année 2024. Le gouvernement a de son côté, opté pour une prévision de croissance de 1,4%

	2021	2022	2023*	2024*	2025*	2026*	2027*
PIB en volume	+6,4%	+2,5%	+1%	+1,4%	+1,7%	+1,7%	+1,7%

\* Estimation du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

	2021	2022	2023*	2024*	2025*	2026*	2027*
Indice des prix à la consommation	+1,6% (INSEE)	+5,2% (INSEE)	+4,8%	+2,5%	+2%	+1,75%	+1,75%

\* Estimation du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

En 2024, le déficit de l'État atteindrait 146.9 milliards d'euros. La loi de finances 2024 prévoit ainsi de réduire le déficit public à 4,4% du PIB en 2024, après 4,9% en 2023<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Prévision de la Banque de France qui prévoit une croissance de +0,9% en 2024, puis +1,3% en 2025 et +1,6% en 2026.

<sup>4</sup> Prévision de la Banque de France qui prévoit que l'inflation atteindrait ainsi +5,7% en moyenne annuelle en 2023 et tomberait ensuite à +2,5% en 2024.

<sup>5</sup> Cet objectif est conforme à la trajectoire de diminution du déficit public sous les 3 % du PIB en 2027 définie par la [loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques](#) pour les années 2023 à 2027.

## 2.1 Les concours financiers de l'Etat aux collectivités

Fixés à 54,2 milliards € dans la LFI 2024, ils sont caractérisés par une très légère hausse de 1,2% par rapport à la LFI 2023. Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- Pérennisation du fonds vert<sup>6</sup>, augmenté à 2,5 milliards €, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024.
- Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés, celle-ci passant de 70 millions en 2023 à 100 millions € en 2024.
- La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €.
- Une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.
- La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit : 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale et 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine.
- Maintien des dotations en faveur de l'investissement local  
Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 € (dont 570 millions d'euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

## 2.2 La transition écologique au cœur de la loi de Finances pour 2024

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- La décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- La préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- La transition énergétique : + 1,1 milliard €
- La compétitivité verte : + 1,7 milliard €

La loi de finances 2024 généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, les entités susvisées devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

---

<sup>6</sup> Effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

### 2.3 Compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV)

La taxe sur les logements vacants, perçue par l'Etat, est instaurée dans les agglomérations où les tensions immobilières sont les plus fortes<sup>7</sup>.

Les communes où est applicable la TLV peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part leur revenant de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS).

La loi de finances pour 2023 a élargi le champ d'application de la TLV aux communes confrontées à une pénurie de logements disponibles pour l'habitation principale mais n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants.

Cette évolution a pour effet d'augmenter le périmètre des communes concernées par la TLV à 3 693 communes contre 1 140 auparavant.

L'intégration de nouvelles communes et EPCI dans ce périmètre entraîne la perte du produit de la THLV pour ceux qui l'avaient instaurée sur leur territoire.

L'éventuelle majoration de THRS décidée par certaines communes ne serait pas suffisante pour compenser intégralement cette perte de THLV. De ce fait, la LFI 2024 crée un nouveau prélèvement sur recettes de l'État de 24,7 millions € correspondant au montant de THLV perçu par les communes et EPCI afin de neutraliser les effets de la réforme de la TLV.

### 2.4 Augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)<sup>8</sup> atteint 7,1 milliards € pour 2024, soit une hausse de 6 %.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021.

### 2.5 Ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales

Concernant la dotation nationale de péréquation (DNP), la LFI 2024 met en place une garantie de sortie pour les communes perdant leur éligibilité à la part « majoration » de la DNP, pour ainsi lisser dans le temps les baisses de DGF des communes concernées. Le montant garanti sera égal à la moitié de ce que la commune percevait l'année précédente.

### 2.6 Décalages de la généralisation du Compte financier unique (CFU)

La loi de Finances 2024 décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

Eaubonne prévoit un passage au CFU dès 2025.

---

<sup>7</sup> Elle s'applique dans les communes (de ces agglomérations) appartenant à des zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

<sup>8</sup> Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article [L. 1615-6](#) du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

## 2.7 Décalages de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Initialement prévue pour 2024, cette suppression a été repoussée à 2027 par la LFI 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

## 3. LES PERSPECTIVES 2024 POUR EAUBONNE

---

### 3.1 Premières évaluations du Compte Administratif 2023

Le compte administratif 2023 de la Ville est en cours de clôture.

La Trésorerie Franconville le Parisis procède actuellement aux différents contrôles afin de vérifier la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

L'excédent de fonctionnement cumulé prévisionnel serait d'environ 2,48 M€ et l'excédent d'investissement cumulé prévisionnel de 1,38 M€.

Ce qui donnerait une perspective de 3,86 M€ d'excédent à intégrer sur le budget 2024.

### 3.2 Les projections budgétaires 2024

La projection budgétaire 2024 est caractérisé par de fortes fluctuations sur des budgets importants.

Elles ont nécessité une adaptation de la structure des dépenses, ainsi qu'une maîtrise au plus juste des dépenses des services.

Les prix des fluides, qui avaient explosé l'an passé, devraient diminuer, sans retrouver toutefois leur niveau précédent.

L'inflation se fait toujours fortement sentir, avec cette année une prévision en forte hausse de la restauration collective, avec le renouvellement du marché.

Le budget du personnel augmente de façon conséquente du fait des évolutions nationales et des efforts menés par la collectivité pour renforcer son attractivité.

Les orientations municipales seront approfondies, avec la consolidation des actions déjà mises en œuvre, et de nouvelles actions en faveur des Eaubonnaises et des Eaubonnais.

## **JEUNESSE ET EDUCATION**

- La nouvelle école Gisèle Halimi pèsera logiquement fortement sur le budget 2024
- L'aire de glisse au Parc des sports du Luat va voir le jour
- Le square Michel Mourre sera entièrement rénové
- Tous les services seront mobilisés pour faire des Jeux Olympiques une grande fête, avec en particulier le passage de la flamme

## **CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Les investissements en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux seront poursuivis
- Le déploiement du plan vélo va débiter
- La remise en état de la voirie est un incontournable des investissements, avec par ex. la contre-allée avenue de Paris
- Concernant les espaces naturels, plusieurs projets seront réalisés : de nouveaux aménagements pour nos espaces verts, la création d'un jardin partagé, une large campagne de plantation d'arbres

## **TRANQUILLITE PUBLIQUE**

- Les travaux d'aménagement du nouveau commissariat de police municipale doivent débiter
- De nouvelles caméras, fixes et nomades, vont être installées

## **PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LES HABITANTS**

- Poursuite de l'installation des professionnels de santé au sein de la seconde maison de santé sur le site de l'hôpital Simone Veil
- Avec le recrutement d'un conseiller numérique, intégration de l'Espace Public Numérique au sein de la médiathèque, un projet innovant pour améliorer les synergies et la lutte contre la fracture numérique
- Développement des permanences d'accompagnement des jeunes et des familles à l'EJF
- Budget participatif : mise en œuvre des premiers projets choisis par les habitants

### 3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2024 sont évaluées à hauteur d'environ 33,27 M€ soit une hausse de 3,38 % par rapport au Budget Primitif (BP) 2023.

#### Les principales recettes de fonctionnement pour 2024 sont les suivantes :

- Les dotations de l'État et les participations : 4,5 M€

Rétrospectivement, la ville d'Eaubonne a perdu en dix ans environ 2,26 M€ de dotations annuelles de l'État, ce qui représente un montant cumulé de plus de 17 M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	5 502 169,00 €	5 024 433,00 €	4 469 188,00 €	4 165 418,00 €	4 172 619,00 €	4 207 564,00 €	4 180 165,00 €	4 160 284,00 €	4 133 890,00 €	4 177 478,00 €	4 191 272,00 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	170 581,00 €	170 581,00 €	170 581,00 €	153 523,00 €	127 936,00 €	85 291,00 €					
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	395 158,00 €	474 189,00 €	465 942,00 €	419 348,00 €	97 534,00 €	348 812,00 €	72 343,00 €	346 020,00 €	366 102,00 €	377 051,00 €	377 051 €
FSRIF : Versement au profit de la commune	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	380 075,00 €				
	<b>6 828 058,00 €</b>	<b>6 429 353,00 €</b>	<b>5 865 861,00 €</b>	<b>5 498 439,00 €</b>	<b>5 158 239,00 €</b>	<b>5 401 817,00 €</b>	<b>4 632 583,00 €</b>	<b>4 506 304,00 €</b>	<b>4 499 992,00 €</b>	<b>4 554 529,00 €</b>	<b>4 568 323,00 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## Dotation forfaitaire (DF)

Elle est la principale dotation de l'Etat versée aux communes.

La LF 2024 prévoit un écrêtement de la dotation forfaitaire pour une enveloppe totale de 30 M€ (contre 190 M€ en LF 2022) afin de financer la variation physique positive de la dotation forfaitaire des communes liée à une progression de leur population

En 2024, la commune perdrait 112 habitants, ce qui représente une perte de -11 971 €.

	2021	2022	2023	2024
DF N-1 après retraitement	4 180 165,00 €	4 160 284,00 €	4 177 478,00 €	4 191 272,00 €
Variation population	3 097 €	20 414 €	13 794 €	-11 971 €
Ecrêtement	22 978,00 €	3 220,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dotation forfaitaire totale</b> 	<b>4 160 284,00 €</b>	<b>4 177 478,00 €</b>	<b>4 191 272,00 €</b>	<b>4 179 300,68 €</b>



# VILLE D'EAUBONNE

## Dotation de Solidarité Urbaine :

La DSU est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants. La LF 2024 prévoit d'abonder l'enveloppe à hauteur de 140 M€.

L'éligibilité est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).

## Indicateurs DSU :

	2021	2022	2023	2024
Revenu/hab	18 904,04 €	19 015,06 €	18 781,80 €	18 977,08 €
Potentiel Financier/hab 	1 104,49 €	1 094,09 €	1 147,06 €	1 167,99 €
Nombre logements sociaux	2 076	2 081	2 100	2 118
Nombre logements	10 572	10 724	10 899	11 057
Nombre personnes bénéficiaires de l'allocation logement	3 448	3 231	3 170	3 115
Effort fiscal	1,05	1,06	1,06	1,06
	2021	2022	2023	2024
Rang DSU	718	719	706	704
IS DSU	0,9	0,9	0,9	0,9
Population INSEE 	25 454	25 653	25 782	25 670

# VILLE D'EAUBONNE

## Dotation Nationale de Péréquation :

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation. Son objectif est d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre toutes les communes. Elle est composée de 2 parts : une part principale et une part majoration. L'enveloppe de DNP est figée en loi de finances depuis 2015.

## Indicateurs Dotation Nationale de Péréquation :

	2021	2022	2023	2024
Population DGF Commune 	25 580	25 771	25 900	25 788
Potentiel Financier/hab 	1 104,49 €	1 094,09 €	1 147,06 €	1 167,99 €
Potentiel Financier/hab de la strate	1 223,38 €	1 219,53 €	1 270,60 €	1 289,12 €
Effort fiscal	1,05	1,06	1,06	1,06
Effort fiscal de la moyenne de la strate	1,22	1,23	1,23	1,23
	2021	2022	2023	2024
DNP Part principale	129 615,00 €	135 758,00 €	134 031,00 €	131 192,38 €
DNP Part majoration	216 405,00 €	230 344,00 €	243 020,00 €	247 209,51 €
Garantie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DNP Totale </b>	<b>346 020,00 €</b>	<b>366 102,00 €</b>	<b>377 051,00 €</b>	<b>378 401,88 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE

- **La fiscalité Eaubonnaise en 2024**

Il sera proposé pour 2024 des taux pour les contributions directes inchangés par rapport à ceux votés en 2023 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **15,76 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **38,71 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **39,90 %**

- **Les dotations intercommunales**

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2024 est de 405 K€

L'attribution de compensation provisoire liée aux transferts de compétences sera d'environ 773 K€ (1,34 M€ en 2023).

- **Les droits de mutation**

L'évaluation des droits de mutation pour 2024 est de 1,1 M€ (1,2 M€ en 2023).

- **Les redevances des usagers des services :**

Leur montant est évalué à 3,06 M€ pour 2024 (2,9 M€ en 2023).

- **Les subventions et les partenariats : 1,64 M€ pour 2024**

# VILLE D'EAUBONNE

## Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 :

Les recettes de fonctionnement 2024 sont évaluées à 33,278 M€, en augmentation de 3,43% par rapport au BP2023

	BP 2023	BP2024	Evolution BP2024/BP2023	
Atténuations de charges	237 000,00	180 000,00	-57 000,00	- 24,05%
Prestations de services et participations familiales	2 900 000,00	3 060 000,00	160 000,00	5,52%
Impôts et taxes - fiscalité locale	21 982 877,00	22 507 476,00	524 599,00	2,39%
Subventions et participations	6 094 733,00	6 445 723,00	350 990,00	5,76%
Produits du domaine	835 000,00	900 000,00	65 000,00	7,78%
Recettes exceptionnelles	125 000,00	185 000,00	60 000,00	48,00%
<b>TOTAL</b>	<b>32 174 610,00</b>	<b>33 278 199,00</b>	<b>1 103 589,00</b>	<b>3,43%</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## 3.1.2 Les dépenses de fonctionnement en 2024

Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour 2024 à environ 31,99 M€

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les dépenses obligatoires ou incompressibles : 0,562 M€ (dont le contingent incendie et l'amende SRU). (contingent incendie 2024 : 487 K€ amende SRU 2024 : 75 000 € )
- Les charges financières évaluées à 512K€.
- L'enveloppe globale des subventions versées aux associations est au même niveau que les années précédentes : 473 K€.
- En 2024, la subvention d'équilibre versée au CCAS est d'un montant de 1,262 M€, identique à 2023
- Les dépenses des services : 12,4 M€ (hors masse salariale)
- Des dépenses de fluides maîtrisées :

2019	2020	2021	2022	2023	2024 - Prévisionnel
1 151 546	1 131 464	1 221 573	1 649 068	1 565 243	1 303 415,00

- La masse salariale (chapitre 012) : 19,02 M€. (17,74 M€ au BP 2023)

La masse salariale fait l'objet de la plus grande attention afin d'en maîtriser l'évolution alors même que les décisions nationales s'ajoutent à la politique en matière de rémunération pour que la ville reste attractive (régime indemnitaire, évolutions de carrière). Plusieurs leviers sont mis en œuvre dont la remise en question systématique des organisations lors des départs à la retraite, qui sont relativement nombreux.

# VILLE D'EAUBONNE

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP2024	Evolution BP2024/BP2023	
Charges à caractère général	10 044 181,90	9 929 507,00	-114 674,90	-1,14%
Masse salariale	17 744 547,00	19 027 674,65	1 283 127,65	7,23%
Atténuations de produits	106 115,00	125 000,00	18 885,00	17,80%
Subventions et participations (chapitre 65)	1 469 031,00	1 114 879,00	-354 152,00	-24,11%
Intérêts de la dette	519 000,00	519 000,00	0,00	0,00%
Autres (dont chapitres 67+68)	16 500,00	15 000,00	-1 500,00	-9,09%
Versement de la subvention de fonctionnement au Budget CCAS	1 262 560,00	1 262 560,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>31 161 934,90</b>	<b>31 993 620,65</b>	<b>831 685,75</b>	<b>2,67%</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## 3.1.3 Les investissements 2024 :

Les investissements 2024 sont estimés pour un montant d'environ 12,77 M€

Les projets en Autorisations de Paiement / Crédits de Paiement : environ 8,37 M€

AP 2018 001 : reconstruction du Gymnase Georges Hébert → Montant CP 2024 : 535 324 €

AP 2021 001 : groupe scolaire Gisèle Halimi → Montant CP 2024 : 7 M€

AP 2018 004 : agenda d'accessibilité programmé → Montant CP 2024 : 40 000 €

AP 2022-01 – aménagement rue Jeanne Robillon – commissariat → Montant CP 2024 : 500 000 €

AP 2023-01 : sobriété énergétique → Montant CP 2024 : 300 000 €

### AP 2018 001 : reconstruction du Gymnase Georges Hébert

Montant AP	11 683 089,98 €		TTC										
AP/CP													
	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024
	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	CP ACTUALISE
Etudes	455 793,00 €	373 715,98 €	200 000,00 €	108 137,97 €		38 768,55 €							
Travaux	1 597 354,00 €	1 155 316,49 €	1 060 000,00 €	1 049 238,20 €	200 000,00 €	72 543,65 €	3 552 445,36 €	3 392 281,37 €	4 020 000,00 €	3 546 094,54 €	1 753 868,25 €	1 411 669,23 €	535 324,00 €
TOTAL	2 053 147,00 €	1 529 032,47 €	1 260 000,00 €	1 157 376,17 €	200 000,00 €	111 312,20 €	3 552 445,36 €	3 392 281,37 €	4 020 000,00 €	3 546 094,54 €	1 753 868,25 €	1 411 669,23 €	535 324,00 €

# VILLE D'EAUBONNE

## AP 2021 001 - CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE GISELE HALIMI

Montant AP	16 088 611,00 €		TTC					
AP/CP								
	2021		2022		2023		2024	2025
	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	CP ACTUALISE	CP ACTUALISE
Montant	555 000,00 €	109 923,00 €	1 000 000,00 €	936 918,03 €	6 710 000,00 €	4 849 294,85 €	7 000 000,00 €	3 192 475,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>555 000,00 €</b>	<b>109 923,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>936 918,03 €</b>	<b>6 710 000,00 €</b>	<b>4 849 294,85 €</b>	<b>7 000 000,00 €</b>	<b>3 192 475,12 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE

AP 2018 004 - ADAP

Montant AP		1 694 941,84 €		TTC									
AP/CP													
2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	CP ACTUALISE	
Etudes	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €										
				300 000,00 €	193 698,96 €	900 000,00 €	558 040,00 €	450 000,00 €	380 483,34 €	350 000,00 €	330 992,33 €	40 000,00 €	
Travaux	393 588,00 €	15 374,42 €	200 000,00 €	176 352,79 €									
TOTAL	393 588,00 €	15 374,42 €	300 000,00 €	176 352,79 €	300 000,00 €	193 698,96 €	900 000,00 €	558 040,00 €	450 000,00 €	380 483,34 €	350 000,00 €	330 992,33 €	40 000,00 €

# VILLE D'EAUBONNE

## AP 2022-01 AMENAGEMENT COMMISSARIAT JEANNE ROBILLON

Montant AP 1 143 000,00 € TTC						
AP/CP						
2022		2023		2024	2025	
Voté	Réalisé au 31/12	Voté	Réalisé au 31/12	CP Actualisé	CP Actualisé	
Travaux	70 000,00 €	235 852,00 €	100 000,00 €	17 640,00 €	500 000,00 €	389 508,00 €
Achat	240 000,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>235 852,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>17 640,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>389 508,00 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE

AP 2023-01 SOBRIETE ENERGETIQUE					
Montant AP	1 910 000,00 € TTC				
	AP/CP				
	2023	2024	2025	2026	
	Voté	Réalisé au 31/12	CP Actualisé	CP Actualisé	CP Actualisé
Travaux	460 000,00 €	361 605,74 €	300 000,00 €	500 000,00 €	748 394,26 €
TOTAL	460 000,00 €	361 605,74 €	300 000,00 €	500 000,00 €	748 394,26 €

# VILLE D'EAUBONNE

## Les investissements hors AP/CP

Les principales dépenses sont évaluées aux montants suivants :

- Remboursement du capital et dépôts et cautionnement à hauteur de 1,23 M € ;
- Acquisition de matériel, mobilier : environ 400 000€ ;
- Informatique et téléphonie : environ 290 000 € ;
- Patrimoine : 700 000 € ;
- Espace Public : 1,57 M€ ;

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP2024
<b><i>Dépenses d'équipement</i></b>	<b><i>2 918 791,00</i></b>	<b><i>3 182 084,00</i></b>
<b><i>Autorisations de Programme/Crédit de Paiement</i></b>	<b><i>9 058 903,25</i></b>	<b><i>8 375 324,00</i></b>
Travaux Agenda d'Accessibilité Adapté	350 000,00	40 000,00
Travaux groupe scolaire Gisèle Halimi	6 710 000,00	7 000 000,00
Construction du gymnase Georges Hébert	1 438 903,25	535 324,00
Aménagement commissariat J Robillon	100 000,00	500 000,00
Sobriété énergétique	460 000,00	300 000,00
<b><i>Remboursement du capital de la dette</i></b>	<b><i>1 327 000,00</i></b>	<b><i>1 220 023,00</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 304 694,25</b>	<b>12 777 431,00</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## Les recettes d'investissement

Les principaux financements des investissements se répartissent comme suit :

- FCTVA : 1,46 M€
- Taxe d'aménagement : 100 000 €
- Subventions d'investissements : environ 500 000 €
- Cessions : 1M€
- Emprunt d'équilibre prévisionnel : environ 4,56 M€
- Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement : 3,22M€
- Affection prévisionnelle de l'excédent du compte administratif 2023 : 1,93M€

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	CA 2023 AU 31/12/2023	BP2024
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 176 622,00	1 254 146,37	1 461 000,00
Subvention d'investissement	3 608 408,88	2 226 374,86	500 000,00
Cessions	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Emprunts	4 500 000,00	4 510 000,00	4 557 687,07
Autres (dont la taxe d'aménagement)	763 000,00	127 452,37	113 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 048 030,88</b>	<b>8 117 973,60</b>	<b>7 631 687,07</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## 4. LE PERSONNEL

La Ville d'Eaubonne mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de vie au travail, l'amélioration de l'organisation des services, et une politique salariale attractive.

En 2023 et en 2024, plusieurs décisions nationales sont venues impacter le budget personnel (hausse du point d'indice, hausse du SMIC, refonte de grilles). Elles s'appliqueront en année pleine en 2024. La ville a également revu son régime indemnitaire, avec une nouvelle structure de fonctions et des montants révisés. Là aussi, 2024 verra l'impact en année pleine de cette mesure.

### 4.1 Présentation des effectifs

Les effectifs sont globalement stables. La ville cherche à adapter les compétences des agents à l'évolution des missions et des métiers, à favoriser la diversité des profils, la valorisation des parcours professionnels et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les directions travaillent à l'optimisation des ressources et à la réorganisation des équipes. Les départs donnent lieu systématiquement à un réexamen des organisations.

La répartition des agents sur emplois permanents selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

Catégorie du grade	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2021	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2023
A	Titulaires/Stagiaires	25	25	24
	Contractuels/CDI	11	8	10
TOTAL A		<b>36</b>	<b>33</b>	<b>34</b>
B	Titulaires/Stagiaires	41	54	47
	Contractuels/CDI	27	30	32
TOTAL B		<b>68</b>	<b>84</b>	<b>79</b>
C	Titulaires/Stagiaires	229	210	223
	Contractuels/CDI	62	65	64
TOTAL C		<b>291</b>	<b>275</b>	<b>287</b>
Autres filières		19	19	14
TOTAL		<b>414</b>	<b>411</b>	<b>414</b>

# VILLE D'EAUBONNE

## La structure des effectifs en 2023

<b>Total agents titulaires</b>	<b>294</b>
<b>Femmes</b>	<b>175</b>
<b>Cat. A</b>	<b>14</b>
<b>Cat. B</b>	<b>31</b>
<b>Cat. C</b>	<b>130</b>
<b>Hors filière</b>	<b>0</b>
<b>Hommes</b>	<b>119</b>
<b>Cat. A</b>	<b>10</b>
<b>Cat. B</b>	<b>16</b>
<b>Cat. C</b>	<b>93</b>
<b>Hors filière</b>	<b>0</b>

<b>Total agents contractuels</b>	<b>120</b>
<b>Femmes</b>	<b>75</b>
<b>Cat. A</b>	<b>7</b>
<b>Cat. B</b>	<b>15</b>
<b>Cat. C</b>	<b>42</b>
<b>Hors filière (dont apprentis)</b>	<b>11</b>
<b>Hommes</b>	<b>45</b>
<b>Cat. A</b>	<b>3</b>
<b>Cat. B</b>	<b>17</b>
<b>Cat. C</b>	<b>22</b>
<b>Hors filière (dont apprentis)</b>	<b>3</b>

- La ville a pour politique d'employer au maximum des titulaires. Cependant, la difficulté pour recruter des agents titulaires de la fonction publique territoriale contraint la commune à recruter des agents contractuels. Parallèlement, la ville met en place une politique favorisant l'évolution professionnelle (formation, concours, stagiairisation directe sur certains postes).
- Les agents à temps complet représentent 93 % des effectifs ;
- L'âge moyen des agents de la ville d'Eaubonne est de 43 ans, 47 ans pour les agents titulaires et stagiaires et de 36 ans pour les agents contractuels.

# VILLE D'EAUBONNE

## 4.2 Dépenses de personnel :

### 1. Evolution

Chapitre 012	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>TOTAL</b>	17 331 308	16 837 532 €	16 809 744 €	17 316 774 €	18 025 936 €
<b>%</b>		<b>- 2,85 %</b>	<b>- 0,17 %</b>	<b>+ 3,02 %</b>	<b>+ 4,10 %</b>

### 2. Heures supplémentaires

Heures supplémentaires	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Nombre	9 128 heures	6 126 heures	5 812 heures	10 502 heures	10 642 heures
Coût	163 052 €	115 042 €	111 940 €	213 421 €	222 447 €

### 3. Bonification indiciaire

Bonification indiciaire	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
	55 331 €	47 094 €	47 586 €	49 969 €	56 597 €

### 4. Régime indemnitaire

Régime indemnitaire (IFSE)	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
	1 014 977 €	1 102 764 €	1 117 793 €	1 119 484 €	1 211 947 €

# VILLE D'EAUBONNE

## 5. Impact des mesures gouvernementales 2023/2024 : + 930 140 €

Les revalorisations intervenues au courant de l'année 2023 impacteront le budget 2024 sur toute l'année : + 616 081 €

- Revalorisation du SMIC du 01/05/2023 : + 111 479 €
- Frais de transport (75% au lieu de 50%) du 01/09/2023 : + 9 000 €
- Refonte des grilles de C1 à B1 du 01/07/2023 : + 57 472 €
- Revalorisation du point d'indice du 01/07/2023 : + 220 024 €

De nouvelles mesures gouvernementales prendront effet en 2024 : + 314 059 €

- Augmentation de 5 points d'indice de rémunération pour chaque agent à compter de janvier 2024 : le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice : + 206 749
- Cotisations patronales et notamment la CNRACL : le taux de la part patronale de la CNRACL sera réévalué d'un point, soit 31,65 % (décret en attente de parution). L'évolution de certains taux de cotisations patronales ne sont pas encore connus (Accident de travail, Centre de gestion, Taxe transport) : + 68 730,00 €
- Augmentation du SMIC : le Décret du n° 2023-1216 du 20 décembre 2023 prévoit une augmentation du SMIC de 1,13% au 1er janvier 2024 : + 4 000 €
- Augmentation de l'indemnité forfaitaire du CET : l'arrêté du 24 novembre 2023 prévoit une augmentation de 10% de l'indemnité forfaitaire du CET liée à la monétisation des comptes épargne temps : + 4 000 €

## 6. Autres mesures :

- Augmentation de l'IFSE (RIFSEEP régime indemnitaire) au 01/08/2023 : + 227 106 €
- Augmentation de la participation à la mutuelle : + 15 840 €

# VILLE D'EAUBONNE

## 4.3 Les prestations proposées aux agents pour l'année 2024

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour certains personnels amenés à télétravailler ou à être joignables : téléphones portables, ordinateurs portables.
- Protection sociale complémentaire :
  - Adhésion à la convention de participation pour le risque santé porté par le CIG de la grande couronne permettant aux agents d'adhérer à une mutuelle aux tarifs groupe, plus attractifs.
  - Participation à la complémentaire santé :
    - 25 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est inférieur à 379 inclus ;
    - 20 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est compris entre 380 et 409 inclus ;
    - 15 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est supérieur ou égal à 410;
    - 30 € par mois pour l'ensemble des agents reconnus en tant que travailleurs handicapés (RQTH) par la MDPH.
  - Participation à la prévoyance « maintien de salaire » : le niveau de participation de la Ville au risque prévoyance est de 10 € par agent.
- Conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour la mise en place d'un service d'assistante sociale.
- Conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour la mise en place d'un service de psychologue du travail.
- Renouvellement du conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour l'assistance d'un Conseiller de prévention.
- Participation à l'Amicale du Personnel.

# VILLE D'EAUBONNE

## 4.4 Les orientations Ressources Humaines 2024

### Organisation et conditions de travail

- Poursuivre la démarche en matière de suivi des effectifs et d'anticipation de l'évolution de l'organisation et des possibilités individuelles d'évolution des agents
- Renouvellement du conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour l'assistance d'un Conseiller de prévention, l'intervention d'une assistante sociale et d'une psychologue.
- Pérennisation du télétravail
- Poursuivre le développement des actions de communication interne

### Santé et sécurité

- Poursuivre le travail engagé en matière de renforcement des actions, en matière d'hygiène et sécurité, au travers de la prévention, de la protection, de la sécurité et de la santé au travail des agents.
- Informer, vulgariser, diffuser les procédures
- Revaloriser la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

# VILLE D'EAUBONNE

## Rémunération

- Poursuivre le travail sur l'évolution du RIFSEEP en matière de sujétions

## Formation

- Les actions de formation sont poursuivies afin d'approfondir et de favoriser le développement des parcours professionnels et également de promouvoir le développement des compétences. A ce titre, un accent particulier est porté à la formation des agents de catégorie C
- Développement de l'utilisation du numérique pour garantir le développement des compétences des agents sur leur métier, leur permettre d'accéder à un extranet
- Accompagnement individuel à la mobilité en lien avec la prévention de l'usure professionnelle

## Egalité femmes /hommes

- Mettre en œuvre les actions prévues dans le nouveau plan



# VILLE D'EAUBONNE

## 5. LA DETTE

La dette de la Ville compte 11 emprunts contractés auprès de 5 prêteurs :

Caractéristique de la dette au :	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Son taux moyen s'élève à	11 057 615 € 3,59%	14 260 381 € 3,68%	+ 3 202 766 € + 0,09%
Sa durée résiduelle moyenne est de	10 ans et 9 mois	13 ans et 2 mois	+ 2 ans et 5 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 8 mois	7 ans	+ 1 an et 4 mois
Son nombre de lignes est de	10	11	+ 1

En 2023, deux emprunts se sont éteints :

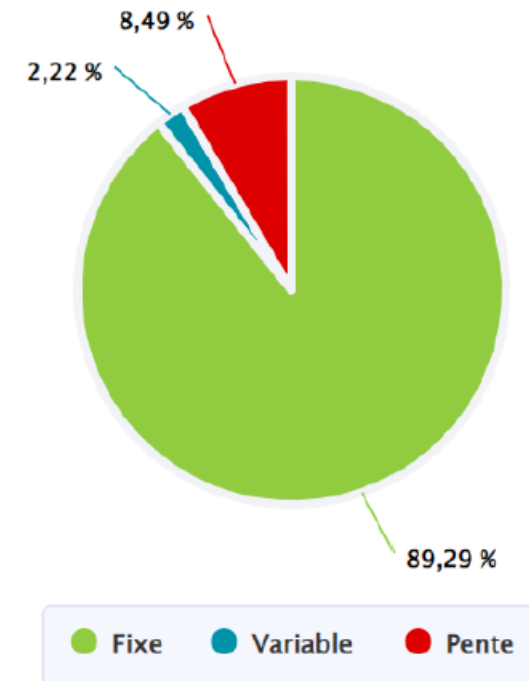
Référence	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Date de fin ↑	Montant initial
050341		Taux fixe à 4.58 %	2008	05/05/2023	1 200 000,00 €
000001		Taux fixe à 5.35 %	2008	25/10/2023	2 500 000,00 €

# VILLE D'EAUBONNE

## Structure de la dette au 31/12/2023

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,68%

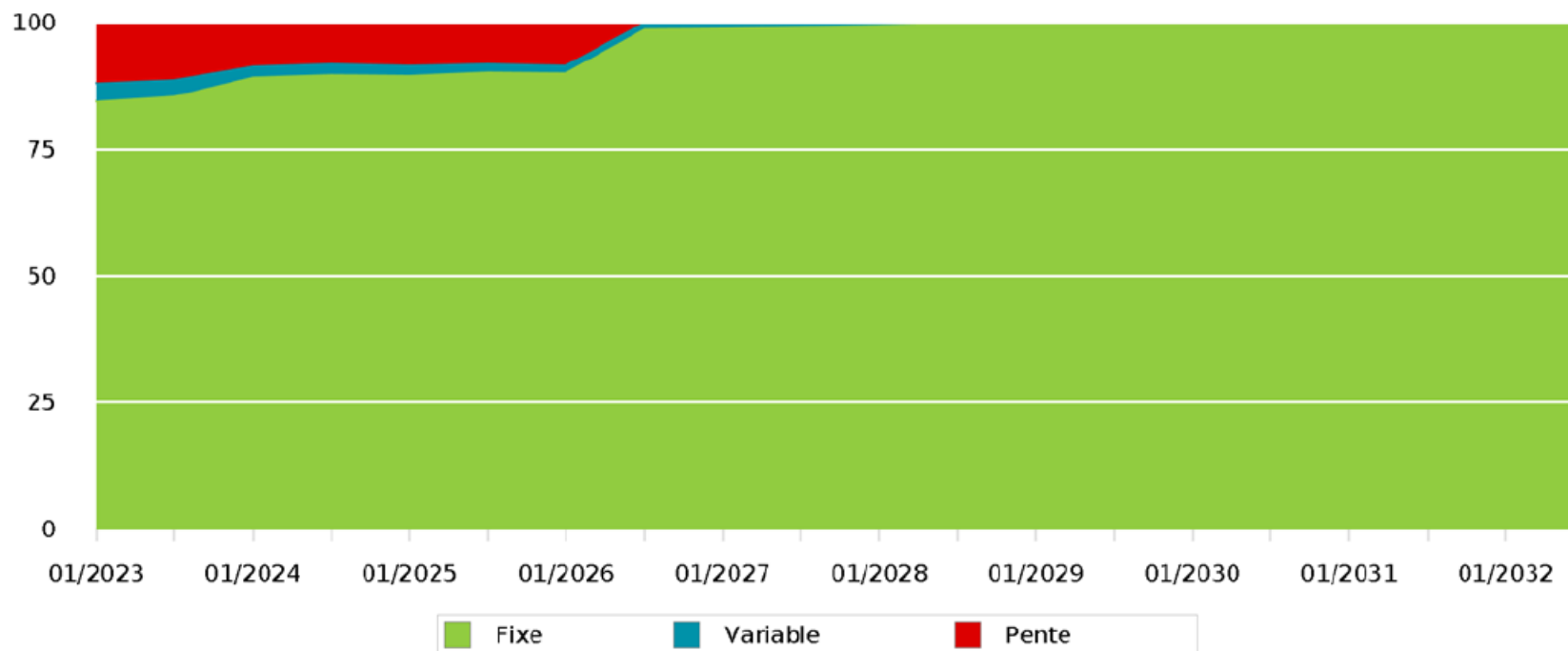
Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	12 733 352 €	89,29%	2,80%
Variable	315 666,64 €	2,22%	6,77%
Pente	1 210 362 €	8,49%	12,09%
Total	14 260 381 €	100,0%	3,68%



# VILLE D'EAUBONNE

La part structurée présente dans le stock de la dette s'éteint au cours de l'année 2026

## Évolution du risque de taux hors swap



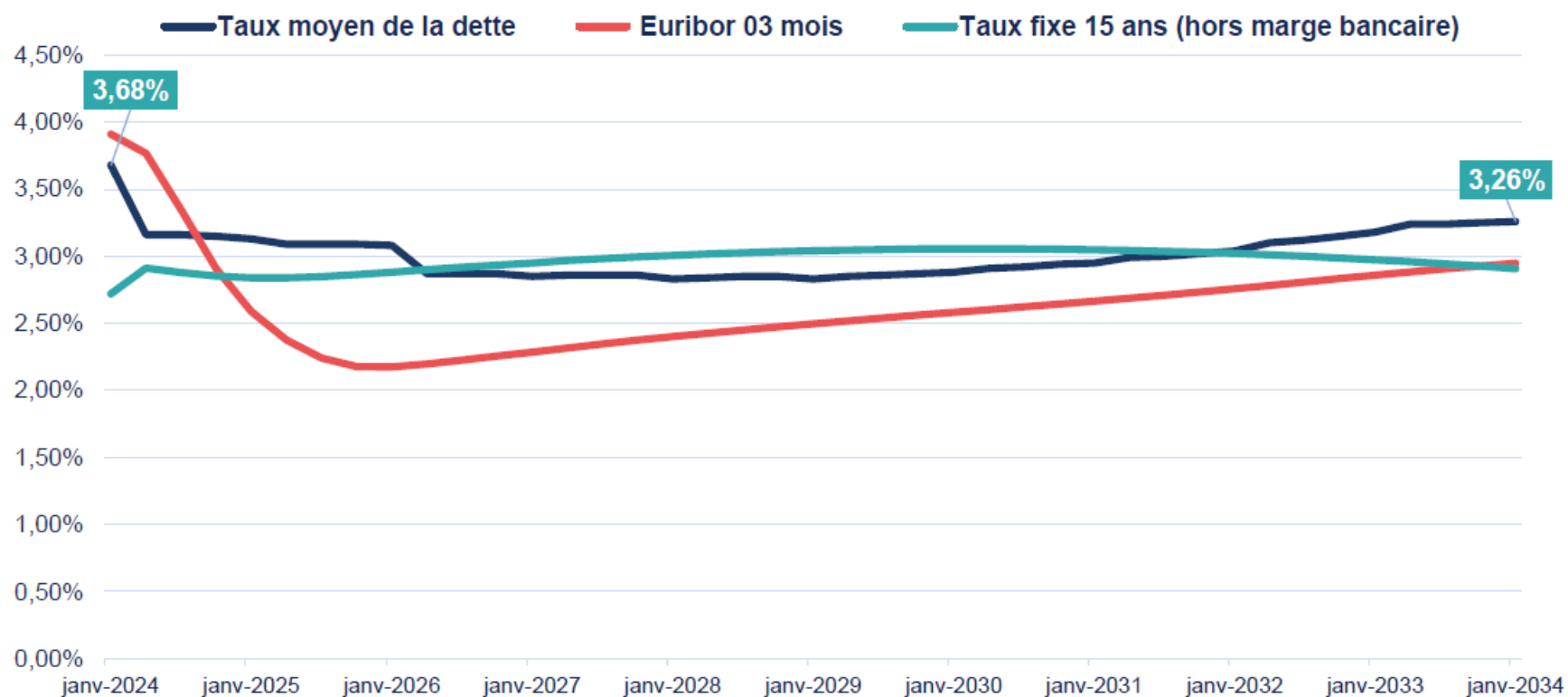
Date	Fixe	Variable	Pente
31/12/2023	89,3%	2,2%	8,5%
31/12/2033	100,0%	-	-

La part variable de l'encours s'éteindra, quant à elle, en septembre 2028. La dette sera alors à 100% indexée à taux fixe.

# VILLE D'EAUBONNE

## Une baisse du taux moyen en perspective

Date	31/12/2022	31/12/2023
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	3,59%	3,68%



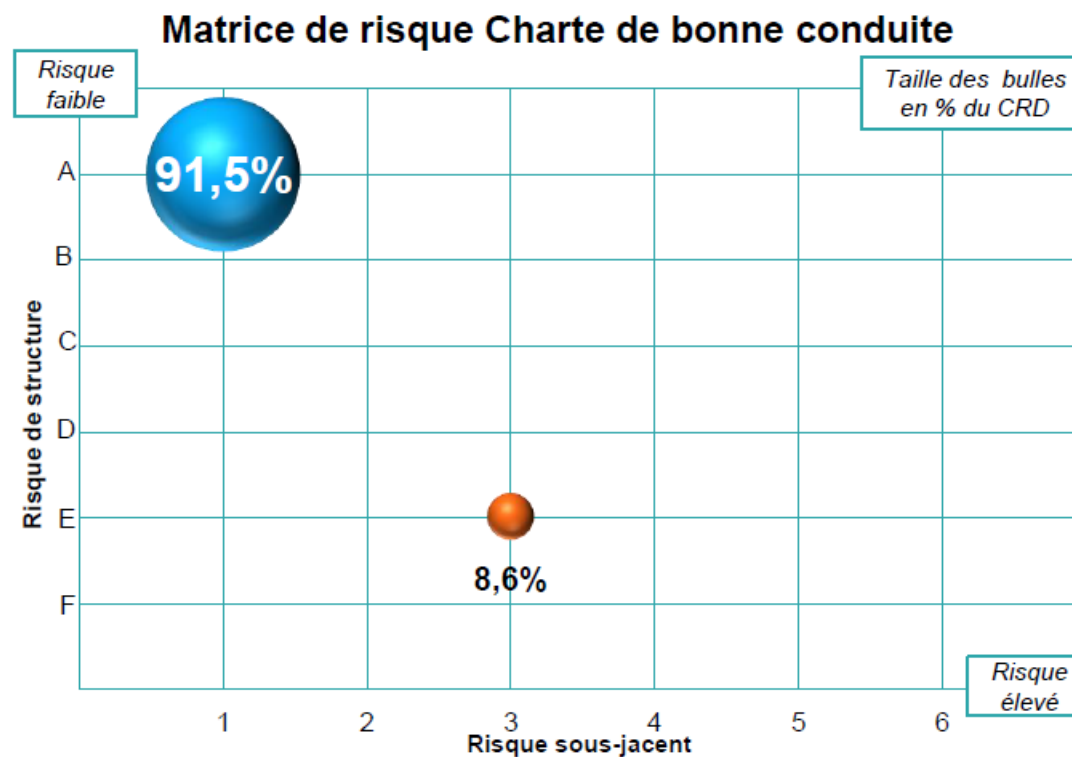
(Anticipations calculées dans les conditions de marché du 24/01/2024)

# VILLE D'EAUBONNE

## Charte de bonne conduite :

**Produits non structurés (1A) : 91,5%**

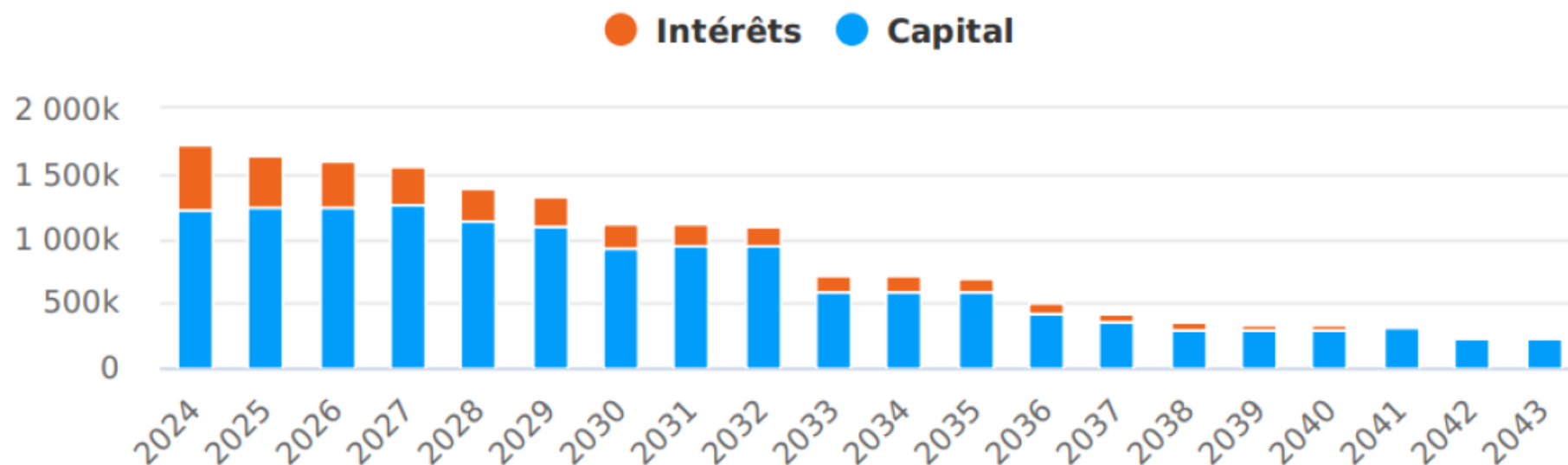
**Produits à risque élevé (5E) : 8,6%**



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

# VILLE D'EAUBONNE

## Profil de remboursement :

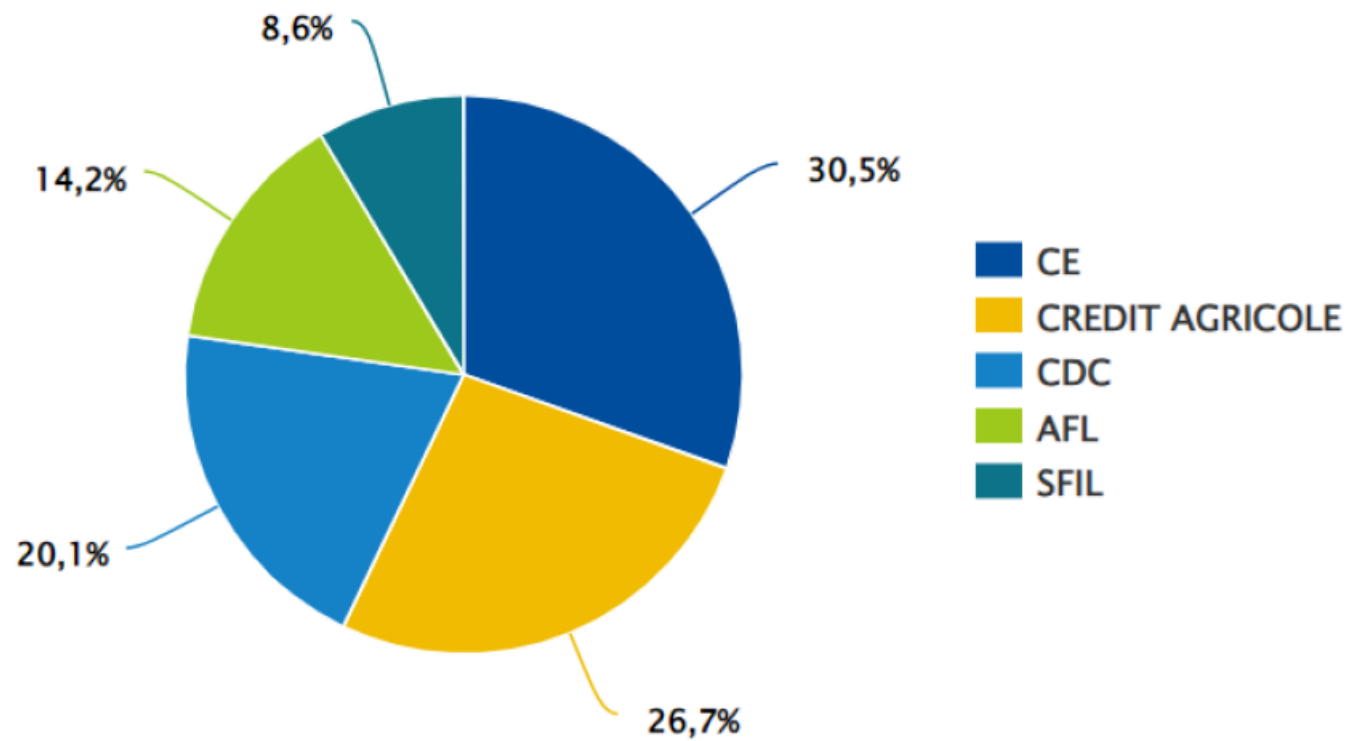


**Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2029, et la totalité de la dette sera éteinte en 2043.**

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

# VILLE D'EAUBONNE

Répartition des prêteurs :

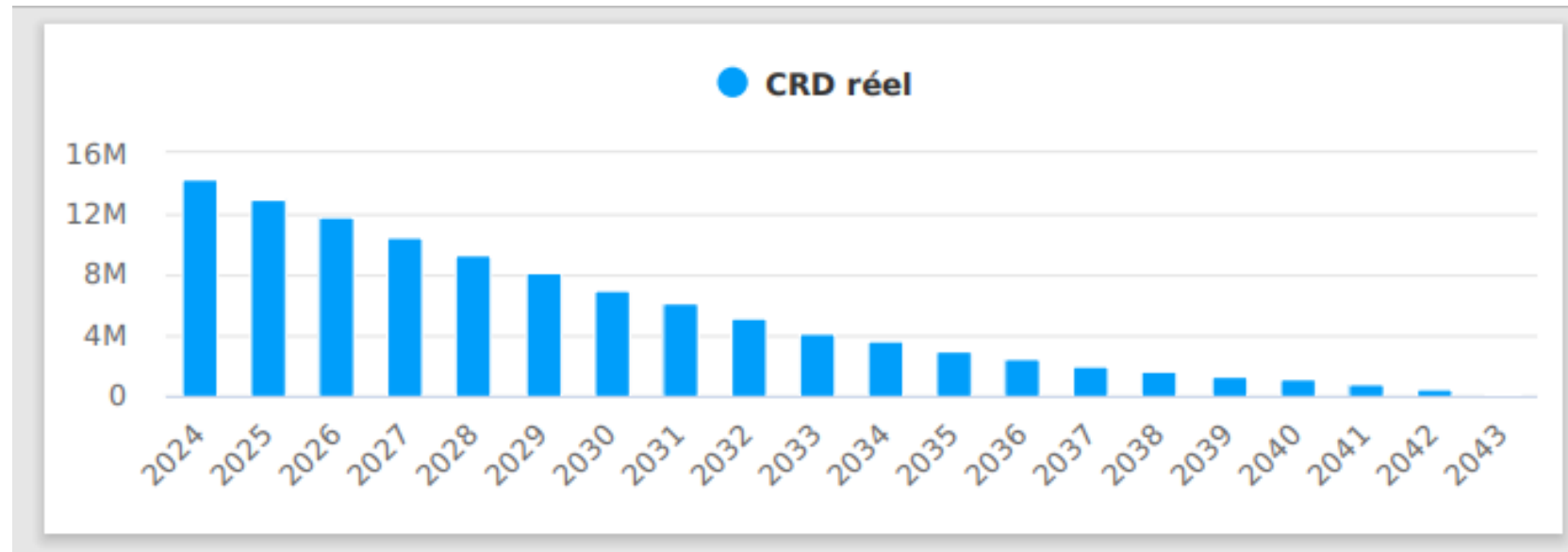


# VILLE D'EAUBONNE

## Dette par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	11 114 245 €	13 500 656 €	12 267 074 €	11 018 753 €	9 754 388 €	4 596 694 €
Capital payé sur la période	1 307 234 €	1 220 023 €	1 234 704 €	1 250 052 €	1 266 099 €	948 771 €
Intérêts payés sur la période	402 012 €	* 508 668 €	* 398 548 €	* 354 300 €	* 292 232 €	150 834 €
Taux moyen sur la période	3,54 %	3,17 %	3,06 %	2,86 %	2,82 %	3,07 %

## Evolution du capital restant dû



# VILLE D'EAUBONNE

## Dette par habitant

Au 31/12/2022, la dette par habitant de la commune est de 435 €

Le tableau suivant permet de situer ce montant par rapport à la moyenne de la strate, mais aussi, ce qui est plus significatif, par rapport aux autres villes de plus de 20 000 habitants de notre communauté d'agglomération.

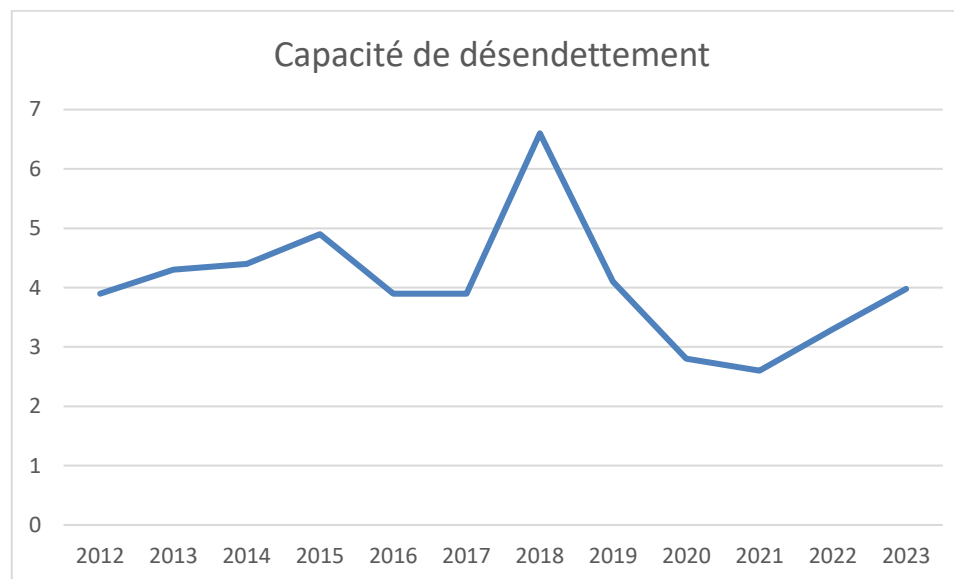
Commune	Population en hab INSEE	Encours de la dette au 31/12/2022 (DGCL)	Montant de dette par habitant
Cormeilles en Parisis	25620	24 883 378 €	971 €
Eaubonne	25653	11 167 676 €	435 €
Ermont	29183	8 806 381 €	302 €
Franconville	37564	35 311 685 €	940 €
Herblay sur Seine	31545	41 375 969 €	1 312 €
Montigny les Cormeilles	21638	25 821 811 €	1 193 €
Sannois	26901	22 173 795 €	824 €
Taverny	27062	18 268 091 €	675 €
Moyenne agglomération villes > 20 000 hab	28146	23 476 098 €	834 €
Moyenne de la strate	20000 à 50000		995 €

# VILLE D'EAUBONNE

## 6. Capacité de désendettement :

Le tableau et le graphique suivant présentent l'évolution de la capacité de désendettement de la ville sur les dix dernières années. Capacité de désendettement calculée sur les données des comptes administratifs (donc encore prévisionnelle pour 2023).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3,9 ans	4,3 ans	4,4 ans	4,9 ans	3,9 ans	3,9 ans	6,6 ans	4,1 ans	2,8 ans	2,6 ans	3,3 ans	3,98 ans



L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement à 10 ans maximum pour rester en dessous du seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les communes.

